

**Emploi** La VAE permet de faire valoir son expérience

## Une autre façon d'obtenir un diplôme

**Avoir travaillé ou fait du bénévolat pendant trois ans, ce n'est jamais perdu. Un organisme de formation fougerais aide les personnes à faire valoir leurs compétences.**

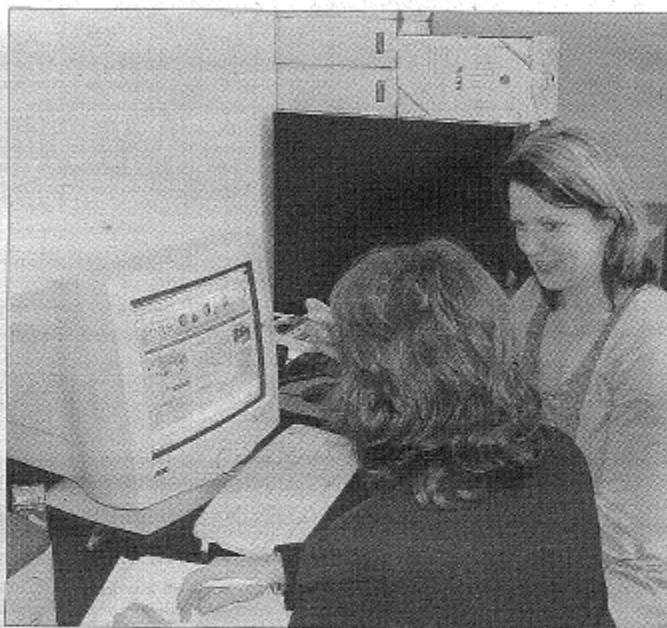
**C**rée en 2002, la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) est longtemps restée méconnue du grand public. Ouverte à tous, salariés et demandeurs d'emploi, elle permet de faire reconnaître son expérience, professionnelle ou non, par un diplôme, un titre ou un certificat.

*« Le système existe depuis sept ans mais il était très peu connu du grand public indique Nadine Divay, formatrice au CLPS. Nous avons passé un accord avec la direction du travail et de l'emploi pour accompagner de plus en plus de personnes. »*

Le principe semble simple : toute personne pouvant justifier de trois ans d'expérience, salariée ou non, au cours des dix dernières années peut prétendre à la validation de ces acquis. Dirigés vers le CLPS par l'ANPE ou venus d'eux-mêmes au centre de formation, les candidats espèrent : « obtenir un meilleur salaire, d'intégrer une formation ou tout simplement se sentir reconnu ».

### VAE mode d'emploi

La démarche ne doit toutefois pas être prise à la légère. « Il faut remplir deux livrets, précise Nadine Divay. Le premier permet de réunir les éléments administratifs et d'apporter les preuves de l'expérience (bulletins de salaire, contrat de travail, attestations diverses). Le second, plus complexe, consiste en une analyse des



**Nadine Divay accueille les candidats à la valorisation des acquis de l'expérience pour les aider dans leur parcours.**

*criptive des compétences mises en œuvre »*

Ce deuxième livret devant être très détaillé, l'aide apportée par le CLPS est précieuse. « Nous travaillons en groupe et par rencontres individuelles. L'accompagnement dure entre 10 heures et 20 heures en moyenne, mais le travail personnel de chacun des stagiaires est bien supérieur » souligne Nadine Divay.

Ce deuxième livret est ensuite présenté devant un jury de validation composé de professionnels, pour savoir si le candidat a bien toutes les

compétences nécessaires : il passe un entretien oral et dans certains cas est mis en situation professionnelle.

Si tout va bien, le jury accorde une validation totale. En cas de validation partielle, le candidat a cinq ans pour obtenir les modules manquants avant un nouveau passage devant le jury.

**▲ Renseignements au CLPS (Contribuer à la promotion sociale), 10 rue de Rillé à Fougères. Tel 02 99 94 37 38. Réunions d'information collective sur la VAE les 26 janvier, 16 février et 9 mars à 9 heures.**